

# Les multinationales du cinéma réclament plus d'un million d'euros à sept pirates

PUBLIÉ LE 06/12/2011 À 04H07

Un million d'euros. C'est la somme que réclament six des plus grands groupes de production du cinéma mondial et deux syndicats professionnels français (1) à un groupe de pirates informatiques. En 2004, ils ont mis sur Internet de nombreux films, parfois avant même leur sortie dans les salles françaises.



PAR STÉPHANE DEGOUVE

bethune@info-artois.fr

Ils étaient quatre sur les sept prévenus au tribunal de Béthune. Ils habitent Bruay-La Buisnière, Beuvry, Sin-le-Noble, Sallaumines mais aussi Amiens, Bordeaux ou Saint-Nazaire. Quatre jeunes hommes, certains ne se connaissant que via Internet, qui partageaient leur passion pour le cinéma. Une passion dangereuse qui les a poussés, en 2004, à devenir des pirates informatiques. « Leur but était d'avoir le plus vite possible les oeuvres les plus récentes » résume la présidente Leman. Parfois même avant leur sortie en France. Pour cela, ils étaient très organisés. L'un récupérait les images des versions américaines, un autre, projectionniste dans un cinéma de Bordeaux copiait les bandes son via le système pour les malentendants. Un troisième faisait la synchronisation ou parfois les films venaient de vidéos promotionnelles fournies par une relation qui les distribuait dans les grandes surfaces. Les films étaient ensuite partagés « entre amis d'Internet membres du groupe, parfois seulement 4 ou 5 » via des groupes créés sur Internet sous le nom de night,projo ou écran basés sur des serveurs loués aux États-Unis ou en Angleterre. À l'époque, on parlait de films comme Le Jour d'après, La Liste de Schindler, X Men 2, I Robot, Podium et bien d'autres. Au tribunal de Béthune, ils reconnaissent une « certaine frénésie », cherchant à avoir le plus de films sans parfois les regarder.

## Industrie en péril

Ces internautes partageaient leur passion et leur savoir-faire jusqu'à ce que, dans le cadre de la lutte contre la piraterie audiovisuelle, ils soient démasqués. Et qu'une (longue) enquête débute avec notamment la saisie d'ordinateurs, de films et de jeux piratés. Seul le Bruaysien a gagné quelques centaines d'euros en revendant des copies de films, les autres profitant juste du système. **Mais pour Mes Souillie et Gerinier, avocat des géants du cinéma, ces pirates sont le point de départ d'une contrefaçon de masse qui met en péril « le marché animé de l'image qui représente 4 milliards d'euros chaque année en France ! ». Pour eux, les prévenus sont le sommet de la pyramide, ceux qui diffusent les exclusivités qui vont se multiplier sur le Net jusqu'à la diffusion de masse. Aussi parce que les nouveautés leur permettent « d'accroître leur notoriété en tant que pirate ». Listant film par film le préjudice, ils réclament la somme astronomiques de 1,076 million d'euros. Le procureur Henne a, lui, requis des peines de prison avec sursis allant de 2 à 3 mois, hormis 1 mois et 17 jours de prison ferme pour le Bruaysien pour couvrir la période de détention provisoire.**

Du côté de la défense, on dénonce, à l'image de Me Lejeune, « le règne de la démesure », qualifiant les demandes de « comptes d'apothicaires ». Me Faliva souligne que, malgré le piratage qui s'apparente à « un phénomène social » pour Me Braud, « le cinéma va bien » citant le succès d' Intouchables. Tous insistent sur l'absence de gains financiers, sur le faible nombre de films concernés (une vingtaine pour l'un, une trentaine pour un autre...). Et, comme Me Leleu, ils rappellent qu'« en 2004, on n'avait pas la même manière d'appréhender Internet, même les fournisseurs d'accès faisaient la promotion du téléchargement ». Et Me Gelles de souligner qu'« on n'avait pas le même cadre législatif » puisque selon elle, c'est une loi de 2009 qui l'interdit clairement. La décision a, après quatre heures d'audience, été mise en délibéré au 26 janvier.

(1) Century Fox, Columbia, Disney, Warner Bros, Universal, Paramount, la Fédération nationale des distributeurs de films et le Syndicat de l'édition numérique.

La Voix du Nord